



UNIVERSITE DE PROVENCE

(AIX-MARSEILLE I)

Secrétariat général

*Service des Affaires juridiques
Et institutionnelles*

ARRETE

PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES DE LA MATIERE

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

Vu l'arrêté en date du **18 décembre 2008** portant convocation du corps électoral ;

Vu les statuts de l'UFR Sciences de la Matière

Vu les procès verbaux de dépouillement ;

Le Président de l'Université de Provence proclame les résultats du scrutin :

Collège : B - AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS - ENSEIGNANTS - CHERCHEURS ET ASSIMILES

Sièges à pourvoir : 11

Inscrits : 170

Votants : 74

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages valablement exprimés : 71

Taux de participation électorale : 43,52%

Ont obtenu :

Listes	Total voix	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total sièges
« Pour une U. F. R. Forte Et Démocratique »	71	11		11

Sont élus :

Listes	Sièges	Noms
« Pour une U. F. R. Forte Et Démocratique »	11	Valérie BELLE Isabelle BEURROIES Michel CARETTE Caroline CHAMPENOIS Nicolas CLAIRE Jean-Louis CLEMENT Marc GEORGELIN Mohammed KOUBITI Jean-Marie LAUGIER Xavier LEONCINI Laurent RAYMOND

Les résultats proclamés ci-dessus sont affichés dans les locaux de l'UFR **Sciences de la Matière** et adressés au Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles pour qu'il soit procédé, ce jour, à leur affichage au siège de l'Université.

Fait à Marseille, le jeudi 5 février 2009

Pour le Président et par délégation

Le Directeur de l'UFR Sciences de la Matière


André THEVAND

